

Rapport du Président

Commission permanente lundi 17 novembre 2025 N° CP-2025-8-12-1 N° applicatif 13284

12 ème Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction

Direction appui et pilotage 3

Service consulté

SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant de 30 000 €.

Subvention pour la formalisation du plan guide intégré et sa déclinaison opérationnelle – maîtrise d'œuvre urbaine pour la transformation territoriale du Val d'Argent portée par la Communauté de Communes du Val d'Argent

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Communauté des Communes du Val d'Argent et la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines, poursuivent un projet de transformation et de redynamisation du territoire en s'appuyant sur l'élaboration d'un « Plan Guide ».

Le plan guide vise à organiser les interventions à plusieurs échelles (centres urbains ancien, ensemble de l'agglomération, espace rural) en déclinaison du programme d'action « Petites villes de demain ».

Une approche intégrée est souhaitée, incluant la dimension socio-économique, l'analyse des formes urbaines, de l'habitat et de leurs évolutions, ainsi que des propositions de renaturation du tissu urbain.

Il s'agit de construire une approche spatiale d'ensemble du territoire, d'arrêter les grandes orientations urbaines, architecturales et paysagère, sous forme d'une vision stratégique pour 5 à 10 ans.

3 secteurs urbains feront l'objet d'une étude analysée de manière plus approfondie, sous forme d'études pré-opérationnelles à travers une prestation de maitrise d'œuvre urbaine et territoriale.

Le plan guide sera complété par une « démarche de positionnement en attractivité et en identité territoriale », s'appuyant sur une consultation large des acteurs (élus, habitants, associations), afin de formaliser une image revalorisée et attractive du territoire (marketing territorial).

L'élaboration du plan guide et la démarche d'attractivité sont engagés en 2025 et s'achèveront en 2026.

Ce projet émarge à l'enjeu Attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire, dont l'objectif opérationnel est le suivant : renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Le coût de l'opération s'élève à 136 080 € TTC et porte sur les axes suivants :

- Consolidation diagnostic ; synthèse études (19 800 €) ;
- Etablissement du Plan Guide intégré (67 518 €);
- Analyse plus approfondie sur 3 secteurs stratégiques (31 752 €);
- Positionnement en attractivité et identité (17 010 €).

La partie de la prestation relevant de la maîtrise d'œuvre urbaine, estimée à 31 752 € TTC, n'est pas retenue dans l'assiette des dépenses éligibles au Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

FINANCEURS	REPARTITION DU COÛT TTC	% arrondi
Communauté de Communes du Val d'Argent (maître d'ouvrage)	72 080 €	53%
Région Grand Est	34 000 €	25%
Collectivité européenne d'Alsace	30 000 €	22%
TOTAL	136 080 €	100 %

La 12^{ème} Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale réunie le 3 novembre 2025 a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 30 000 € correspondant à 28,75 % du montant des dépenses éligibles arrêté à la somme de 104 328 € TTC.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude portée par la Communauté de Communes du Val d'Argent,
- d'attribuer, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, une subvention de fonctionnement pour un montant total de 30 000 € en vue de la réalisation de l'étude précitée, tel que détaillé en annexe au présent rapport,
- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié, ces subventions pourront être versées selon les modalités suivantes : un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors que le bénéficiaire de l'aide peut justifier des dépenses réalisées à hauteur d'au moins 50% des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné. Le solde, ou en l'absence d'acompte, le montant intégral de la subvention, pourra être versé à la fin de réalisation du projet sur présentation des justificatifs listés dans ledit règlement.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	0013	P063E06	T100	(2207) 65-657358-54	30 000 €
				TOTAL	30 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.